

Conseil d'école n°1

Jeudi 21 octobre 2021 à 18h00

Salle Montesquieu – Mairie d'Hérépian

Présents :

- Enseignant.e.s : Mireille PAGES, Damienne FIEU, Manon NÈGRE, Pauline VIDAL, Michel RIUS
- Mairie : Monsieur le Maire Jean Louis LAFAURIE, Christine POU GALAN (1^{ère} adjointe).
- Représentants élus de parents d'élèves : Laurie ROUAUD, Marine RAYMOND, Erika LOPEZ, Vincent HERVIER

Excusés : Jean Marc LAPEGUE (Inspecteur de l'Éducation Nationale), Muriel GUENASSIA (Représentante élue de parents d'élèves)

Ordre du jour

- I. PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE
- II. RESULTATS DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES
- III. VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR
- IV. LE PROTOCOLE SANITAIRE
- V. LA SÉCURITÉ DANS L'ÉCOLE : PPMS
- VI. BILAN DES EFFECTIFS ET PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023
- VII. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE
- VIII. PROJET D'ÉCOLE ET PROJETS PÉDAGOGIQUES
 1. **Le projet d'école**
 2. **Le projet éco-école**
 - a. Thématique annuelle
 - b. L'éco-comité
 3. **Les projets sportifs**
 4. **Élections du conseil municipal des jeunes**
 5. **Lire et faire lire**
 6. **Les projets des classes**
- IX. PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'AIDE ET DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES
- X. ORGANISATION DU DIALOGUE ENTRE L'ECOLE ET LES PARENTS
- XI. COOPÉRATIVE SCOLAIRE
- XII. TRAVAUX RÉALISÉS

I. Présentation des membres du conseil d'école

II. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 8 octobre en présence de Mme Marine RAYMOND et de Mr Vincent HERVIER. Le vote s'est déroulé exclusivement par correspondance.

Inscrits	Votants	Exprimés	Participation	Nuls	Élus
185	95	81	51,35%	14	10

Les parents titulaires élus sont : Laurie ROUAUD, Marine RAYMOND, Erika LOPEZ, Muriel GUENASSIA et Vincent HERVIER.

Les parents suppléants élus sont : Julie CARISIO, Cinderella GUEBERT, Luména BEC, Julie GROSSBERY et Muriel MAS.

Nous remercions l'ensemble des parents élus pour leur engagement.

III. Vote du règlement intérieur

Modifications proposées

1.1.2. Admission à l'école

*L'instruction étant obligatoire pour les enfants français et étrangers des deux sexes à compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge **3 ans** (loi du 28 juillet 2019, pour l'école de la confiance), tous les enfants concernés sont admis à l'école.*

1.3.2. Protocole de communication d'absence injustifiée

En maternelle et en élémentaire, les informations concernant les absences injustifiées sont communiquées au directeur dès que possible.

Le directeur d'école a le devoir de contacter les parents ou représentants légaux, des enfants qui auraient des absences injustifiées.

1.3.3. Dispositions prises en cas d'absence

Pour toute absence, les parents ou responsables légaux doivent préciser sur le carnet de liaison le motif (les motifs retenus sont indiqués dans l'article 1.3.1 de ce règlement).

Le directeur d'école tient un registre des absences.

1.3.4. Sorties exceptionnelles

Sur demande écrite des parents, le directeur d'école peut, à titre exceptionnel et en cas de nécessité impérieuse, autoriser l'élève à s'absenter sur le temps scolaire, à condition d'être accompagné.

*Les sorties individuelles d'élèves pendant le temps scolaire pour recevoir en d'autres lieux des soins médicaux spécialisés ou des enseignements adaptés, ne peuvent être autorisées par **l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, avec avis du médecin scolaire s'il n'y a aucun PPS mis en place (projet personnalisé de scolarisation)***

Vote du règlement intérieur		
Abstention(s)	Contre	Pour
0	0	12

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Les représentant.e.s de parents d'élèves font remonter des questionnements concernant les temps d'accueil et de sortie des élèves du côté maternelle. Depuis la rentrée, les parents déposent les enfants devant la classe et les récupère dans la cour de récréation.

L'équipe enseignante explique que cela a été proposé pour deux raisons :

- La sécurité des élèves : les enfants des élèves de maternelle doivent être remis à la ou les personne(s) responsable(s) légale(s) ou par toute personne nommément désignée par elle(s).
- Une meilleure communication avec les familles.

IV. Le protocole sanitaire

Nous avons accueilli les élèves au niveau 2 du protocole sanitaire qui impliquait, en plus du respect des gestes barrières, du lavage de main, et de l'aération fréquente des locaux, le port du masque par les élèves à partir du CP.

Depuis le lundi 18 octobre 2021, nous sommes passés en niveau 1 et le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves. Il le reste pour les enseignant.e.s, les ATSEMs, les AESH et tous les adultes intervenant dans l'école.

V. La sécurité dans l'école : PPMS

Deux exercices ont été réalisés.

Le 23 septembre : Exercice évacuation incendie.

L'alarme a été entendue, les élèves ont pu évacuer les locaux.

Nous devons travailler avec les pompiers pour voir les différentes possibilités d'évacuation de l'école (par la cour, directement en sortant sur la place Étienne Pascal) et être les plus efficaces possibles.

Le 30 septembre : Exercice menaces majeures - intrusion dans l'école.

Le signal lumineux été vu par les élèves et enseignant.e.s qui ont pu se cacher et rester silencieux jusqu'à l'extinction du signal lumineux.

Midi sécurité a été présente pour les deux exercices.

L'exercice risques majeurs aura lieu durant le mois de novembre.

Les parents d'élèves seront prévenus avant la réalisation des exercices de sécurité.

VI. Bilan des effectifs et prévisions pour l'année scolaire 2022/2023

Effectifs de l'école pour l'année scolaire 2021/2022

Cycle	Niveau d'âge	Effectifs	Total	119 élèves
Cycle 1	PS	15	42	
	MS	12		
	GS	15		
Cycle 2	CP	15	39	
	CE1	13		
	CE2	11		
Cycle 3	CM1	15	38	
	CM2	23		

23 CM2 vont quitter l'école à la fin de l'année scolaire.

Mme Pougalan nous annonce que 17 élèves de petite section devraient arriver sur l'école à la rentrée scolaire 2022/2023.

Prévisions d'effectifs de l'école pour l'année scolaire 2022/2023

Cycle	Niveau d'âge	Effectifs	Total	113 élèves
Cycle 1	PS	17	44	
	MS	15		
	GS	12		
Cycle 2	CP	15	43	
	CE1	15		
	CE2	13		
Cycle 3	CM1	11	26	
	CM2	15		

VII. Organisation pédagogique

Année scolaire 2021/2022

Enseignant.e.s	Classe	Effectifs
ATSEMS		
QUINQUARLET Fanny - VIDAL Pauline (jeudi) & BOUISSET Carole	PS/MS/GS	26
FIEU Damienne & BOSSA Marie-Ange	MS/GS/CP	23
RIUS Michel – VIDAL Pauline (vendredi)	CP/CE1	21
NÈGRE Manon	CE2/CM1	26
PAGES Mireille	CM2	23
BRAULE Isabelle	Enseignantes titulaires remplaçantes rattachées à l'école. AESH	
DETIENNE Sylvie		
MARSAL Sophie		
Françoise GAYRAUD		

VIII. Projet d'école et projets pédagogiques

2. Le projet d'école

Le projet d'école sera présenté lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire 2021/2022.

1. Le projet éco-école

L'école est toujours engagée dans le projet de devenir une éco-école.

La thématique annuelle travaillée par l'ensemble des élèves est celle de la biodiversité.

a. Thématique annuelle

Nous avons contacté le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Haut Languedoc. Il devrait intervenir dans les trois classes d'élémentaires et abordera le thème des chauve-souris sous trois axes différents et complémentaires. Les élèves d'élémentaire présenteront ce qu'ils ont appris aux élèves de maternelle.

Le CPIE (Me DELOSON) fournira également des instructions pour réaliser des constructions au sein de l'école (nichoirs, hôtels à insectes, ...), ainsi que des ressources pour la maternelle.

La mairie et l'école souhaitent travailler en coopération afin d'aménager les espaces verts du parking se situant en contre-bas de l'école (nichoirs, prairie, hôtels à insectes, ...).

À la suite de l'installation d'une aire de compostage derrière la crèche, nous avons demandé l'intervention du Grand Orb sur le compostage pour les classes d'élémentaire (installation de l'aire de compostage) et circuit de proximité et de saisonnalité (CM2).

b. L'éco-comité

Source : fiche méthodologie Éco-école – Organiser et animer l'éco-comité.

« L'éco comité rassemble une diversité de personnes volontaires pour piloter de manière collective le projet ». Il y a des élèves et des enseignant.e.s, mais des parents, des partenaires locaux, des personnels de mairie ... peuvent également rejoindre l'éco-comité.

« Il est essentiel qu'il se réunisse régulièrement (au minimum trois fois dans l'année) pour prendre collectivement les décisions ».

« L'éco-comité a pour mission de définir les grandes orientations du projet comme choisir le thème de l'année ou encore définir le plan d'action ».

Après avoir communiqué auprès des parents au sujet du projet Éco-École, un éco-comité sera organisé durant la deuxième période afin d'établir le diagnostic sur le thème de la biodiversité.

2. Les projets sportifs

- Tennis : les élèves de CP/CE1 et de CE2/CM1 ont bénéficié durant cette première période de 6 séances de tennis (2 séances hebdomadaires) organisées par le tennis club de Lamalou-Les-Bains.

- Handball : les élèves de CP/CE1 et de CM2 participent à un cycle de handball avec une séance par semaine durant 6 semaines (encore trois semaines après les vacances).
- Volley-ball : les classes de CE2/CM1 et de CM2 participeront à un cycle de volley-ball en période 4.
- Un cycle natation aura lieu en fin d'année scolaire.

L'équipe enseignante remercie l'ensemble des parents se portant volontaires pour accompagner les élèves.

3. Élections du conseil municipal des jeunes

Le vendredi 8 octobre ont eu lieu les élections du conseil municipal des jeunes.

Les élèves de CM1 et CM2 candidat.e.s ont pu présenter leur programme à l'ensemble des électeurs (élèves du CP au CM2) au micro jeudi 7 octobre après-midi. Les élèves ont pu voter vendredi 8 octobre après-midi.

Élus :

- Filles : Inès LOPEZ (35 voix), Chloé VERLAGUET (32), Chloé GIROD (31), Alyssia DOMINGUEZ-ROBERTO (29)
- Garçons : Albin DONNADILLE (44), Mathys CARAYOL (41), Lorenzo CAMACHO (37), Léo JENIN (35)

Le premier conseil municipal des jeunes s'est réuni le mercredi 20 octobre.

Inès LOPEZ et Albin DONNADILLE ont été élu.e.s maires.

Deux élu.e.s prendront le rôle d'éco-délégués. Cela sera décidé lors du conseil municipal des jeunes du 7 décembre.

4. Lire et faire lire

L'association lire et faire lire interviendra à nouveau pour tous les élèves de l'école. Nous remercions Daniel Gibelin pour son investissement auprès de nos élèves.

5. Les projets des classes

Projet occitan - Classes de PS/MS/GS, MS/GS/CP, CP/CE1

Le projet occitan est un projet académique annuel mêlant plusieurs domaines d'apprentissages : éveil à la diversité linguistique, chants, et danses.

Projet Arboébio - Classes de PS/MS/GS et MS/GS/CP

Projet arts et sciences travaillant sur les « petites bêtes locales ». L'objectif est de réaliser une production représentant une bête imaginaire.

Les deux classes se lancent dans ce projet dès vendredi 22 octobre en partant à la recherche des petites bêtes près du stade.

Projet jeux de société pour toutes les classes de l'école

Jouer aux jeux de société une fois par mois ou par période. Les objectifs sont divers selon les niveaux des élèves. Les jeux de société permettent de favoriser la cohésion de groupe et de travailler des compétences dans tous les domaines d'apprentissage (langage, mathématiques, logique, ...)

Projet musique – Body Percussion – Classe de CM2

Ce projet est une proposition du Grand Orb.

Une professeure de l'école de musique va intervenir auprès des élèves de CM2 à partir du mois de janvier. L'objectif est d'aboutir à un spectacle.

Participation des élèves de CM2 à la cérémonie du 11 novembre

Les élèves vont lire des lettres et des poèmes de poilus.

IX. Présentation des dispositifs d'aide et des activités pédagogiques complémentaires

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignant.e.s et mises en œuvre sous leur responsabilité.

Les APC peuvent avoir pour objectif :

- De répondre aux besoins des enfants de l'école maternelle en prévenant et traitant leurs difficultés d'apprentissage ;
- D'aider les élèves à la gestion de leur travail personnel (mémorisation, méthodologie, autonomie) ;
- De mettre en œuvre une activité inscrite dans le projet d'école.

Les APC ont été proposées aux élèves d'élémentaires pour cette première période. Ce dispositif sera étendu aux élèves de maternelle à partir de la période prochaine si nécessaire.

X. Organisation du dialogue entre l'école et les parents

« Les parents d'élèves sont membre de la communauté éducative. Ils sont les partenaires permanents de l'école. Leur droit à l'information et à l'expression, leur participation à la vie scolaire, le dialogue avec les enseignants dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun, sont assurés. »

Règlement intérieur de l'école

Lorsqu'il s'agit de problématiques liées au fonctionnement global de l'école, les représentant.e.s de parents d'élèves sont invités à faire le lien entre l'ensemble des parents de l'école et la directrice. La communication entre les représentant.e.s et les parents d'élèves reste orale et informelle, cela semble fonctionner. Il sera cependant possible d'échanger plus

tard autour de la possibilité de mettre en place un autre moyen de communication permettant aux à tous les parents de l'école de pouvoir échanger avec les représentant.e.s.

XI. Coopérative scolaire

Michel RIUS fait un point sur la coopérative scolaire.

Depuis la rentrée de septembre, il y a eu 269,61 euros de dépenses et 340 euros de recettes. Le solde au 20 octobre 2021 est de 4770,83 euros.

L'équipe enseignante souligne la très faible participation des parents à la coopérative scolaire qui permet de financer les projets des classes durant l'année.

Les représentant.e.s de parents font l'hypothèse que la demande de participation à la coopérative scolaire peut être oubliée par certaines familles au vu des nombreux documents à remplir et à fournir en début d'année.

Ils proposent de décaler la diffusion de l'information concernant la coopérative scolaire deux semaines après la rentrée afin de la différer des autres informations de début d'année scolaire.

La proposition est retenue par l'équipe enseignante.

XII. Travaux réalisés

Durant l'été, les deux classes de maternelle ont été repeintes, les plafonds ont également été rabaissés (faux plafond).

Des vidéos-projecteurs ont été installés dans ces deux mêmes classes.

La cour d'élémentaire a été repeinte, ainsi que les toilettes des garçons.

La mairie a mis en place des brises vues sur toutes les fenêtrés des classes du rez-de-chaussée, ce qui permet de travailler en laissant les rideaux ouverts tout en respectant les mesures du plan vigipirate encore en vigueur.

Nous remercions la mairie pour l'ensemble des travaux qui nous permettent, aux élèves et à nous, de travailler dans des classes lumineuses.

Séance levée à 19h40